

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, Mme JOLY, Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique FOURRIER

**Date d'envoi de la convocation** : 8 décembre 2022

**DELIBERATION 96/2022 – RENTREE SCOLAIRE 2023/2024 : HORAIRES DE L'ECOLE DU VIEUX CHENE**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14**

Mme COLUSSI expose que l'organisation du temps scolaire, de l'année 2022/2023 de l'école du Vieux Chêne, est une organisation du temps scolaire dérogatoire et n'est valide que jusqu'à la fin de cette année scolaire. En effet, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4.5 jours sur 9 demi-journées.

Madame COLUSSI rappelle les horaires de l'Ecole du Vieux Chêne, soit de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Dans le cadre du système dérogatoire, et suite à l'avis favorable du conseil d'école, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande le maintien de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2023/2024, soit de 8h20 à 11h30 et 13h20 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit la semaine de 4 jours sur 8 demi-journées.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 21 novembre 2022

et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 21 novembre 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

